

**Compte Rendu du conseil municipal  
04380 Le CASTELLARD-MELAN**

**Séance du Vendredi 13 Novembre 2020 à 18H30**

Date de la convocation : 03/11/2020

Sont Présents : Chantal BARDIN, Cédric BREISSAND, Jérôme DENEUVE, Frédéric DELAYE, Elisabeth DUCHATELET, Olivier RAMBEAUX

Excusée : Mélanie MENGHINI, a donné pouvoir à Mme Bardin

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18h30

Le conseil nomme Frédéric DELAYE, secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

Madame le Maire propose en début de séance de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Adressage
- Patrimoine non protégé

Approuvé à l'unanimité.

**D 2020 23 Travaux sur le radier de la Tuillière :**

Le technicien du SMAB s'est déplacé les 20 et 27 octobre dernier afin de constater les dégâts sur le passage à gué de la Tuillière. En effet le lit du torrent des Graves en aval du gué est fortement encombré par la végétation et des blocs rocheux freinent les écoulements. Le dégagement du lit pourrait permettre un meilleur transit des sédiments vers l'aval et une diminution de l'engravement du gué.

- L'essartement de 1555 m2 d'iscles végétalisés
- La fragmentation des blocs de conglomérats au BRH

Pour un montant estimatif de 3500 € HT.

Après délibérations, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la Convention de Mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le syndicat mixte Asse Bléone pour la réalisation des travaux sur le radier de la Tuillière.

Contre : 0                      Abstention: 0                      Pour : 7

**D 2020 24 Projet de rénovation du bâtiment communal de la mairie**

Madame le Maire informe le conseil que suite à la consultation des deux propositions reçues, ARMANT et PERASSO, et appel à Mme BELIN de la Préfecture, il y a lieu de prendre en compte les paramètres suivant à inclure dans les 200 000 € du coût des travaux :

- Maîtrise d'œuvre : entre 3 et 10%
- Le diagnostic amiante : entre 300 € et 1000 €
- CSTS (sécurité) : de 5000 € à 20000 €

Un avant-projet peut être déposé en proposant que les pré-études soient fournies ultérieurement.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux présenté
- Approuve le plan de financement estimatif suivant :

Coût total des travaux

(y compris études, maîtrise d'œuvre et diagnostics préalables) 200 000.00 € HT

DETR 60%	120 000.00 €
Plan de relance + ADEME + ANAH + DSIL 20%	40 000.00 €
Autofinancement 20%	<u>40 000.00 €</u>
TOTAL	200 000.00 €

- donne autorisation au Maire pour prévoir un autofinancement à hauteur de 40 000€ sur 2021 entre les restes à réaliser 2020 et une ouverture de crédit sur 2021
- donne autorisation au Maire pour établir et transmettre les dossiers de demande de subvention

Contre : 0

Abstention: 0

Pour : 7

## **D 2020 25 ADRESSAGE**

Madame le Maire informe le conseil qu'une reprise de contact a été établie avec le service SIG de l'Agglomération, concernant l'aide aux communes qu'ils proposent pour la mise en place de l'adressage.

L'estimation de son intervention a été faite sur la base d'environ 70 logements et 70 habitants.

Après signature du devis reçu du service, le service nous expliquera les modalités de numérotation. Un groupe de travail sera formé avec élus et habitants. Le service SIG s'occupe des cartes et imprime toutes les informations ainsi que la procédure d'adressage, et fournit les documents.

Le conseil municipal devra faire des propositions de noms de voies de points a à points b, une délibération sera nécessaire pour donner le nom des voies. Le SIG reviendra nous aider à numéroté soit par nombre pair/impair, soit par valeur kilométrique et, une fois validé, un arrêté municipal (modèle fourni) sera pris en informant les habitants. Le service se charge également de faire remonter les informations auprès des pompiers, poste etc... Chaque habitant devra faire ses changements d'adresse auprès des organismes (banque impôt etc...) et sur le site national des changements d'adresse.

Après délibérations, Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne autorisation à Madame le Maire pour accepter le devis du SIG de PAA pour un montant de 880 € .

Contre : 0

Abstention: 0

Pour : 7

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Travaux sur Chemin de Manent**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la demande de subvention au titre des amendes de police a été acceptée pour un montant de 5 177.50 €.

Il est attendu la réponse concernant la subvention départementale FODAC.

Les travaux commencent le 16 novembre 2020.

### **Point sur le site Internet**

Le site devrait de nouveau être accessible à la même adresse vers la fin du mois de novembre.

### **Boîtiers sur Pylônes électriques :**

Il s'agit de boîtiers installés par ENEDIS pour récupérer les informations des compteurs LINKY individuels de chaque maison.

### **Entretien des routes par le département :**

Un courrier a été adressé aux services techniques du Département concernant la fragilisation de certains murs de soutènement constatée après entretien des caniveaux.

### **Réintroduction des bouquetins :**

Madame le Maire informe le conseil de la visite de Karine Tarasconi de l'association Hautes terres de Provence dans le cadre de l'étude de la réintroduction du bouquetin sur le massif des Monges. Madame le Maire n'est pas opposée mais demande à ce que cette association s'adresse directement aux éleveurs.

### **D 2020 26 Appel à projet pour la rénovation et la valorisation du patrimoine rural non protégé**

Madame le Maire informe le conseil que la commune pourrait bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet de la Région pour la restauration et la valorisation du patrimoine rural non protégé.

Cette subvention pourrait concerner la fontaine publique du quartier de Liouche (1848) et le calvaire à l'entrée du hameau du Castellard.

Après délibérations, le conseil municipal donne délégation à Madame le Maire pour étudier ces projets et établir les demandes de subventions correspondantes.

Contre : 0

Abstention: 0

Pour : 7

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.